901533

LES CAHIERS DU SOCIALISTE. — N° 11

Marcel GRANET

N° d'Ordre 64
N° 1839

Contre l'Alcoolisme

UN PROGRAMME SOCIALISTE

En Dépôt
A LA LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE
16, Rue de la Corderie, 16
PARIS
—
1911

Prix : 15 centimes.

Les Annales de la Régie Directe

REVUE INTERNATIONALE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Directeur : **Edgard MILHAUD**

Abonnement pour tous pays :

Six mois. . . 5 fr. | Un an. . . . 10 fr.

DIRECTION ET RÉDACTION :

8, Rue Saint-Victor, GENÈVE

ADMINISTRATION :

2, Rue Dubois-Melly, GENÈVE

LA REVUE SOCIALISTE

Syndicaliste et Coopérative

Fondée en 1885 par BENOIT MALON

DIRECTEUR : **Eugène FOURNIÈRE**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Albert THOMAS**

La " Revue Socialiste " paraît le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

FRANCE. . . . . Un an : **12** fr. — Six mois : **6** fr.

ÉTRANGER (Union postale). . — **15** fr. — — **8** fr.

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Marcel RIVIÈRE et Cie

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît — PARIS

FLM. 12 ° 0409

Lecture sur place

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO

1704559

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Contre l'Alcoolisme

Un Programme Socialiste

Quand les bourgeois parlent d'alcoolisme, ils sont éloquents : « L'alcool, c'est le grand coupable : s'il y a trop de morts, s'il n'y a pas assez de naissances, si l'on assassine, si l'on se suicide, si notre industrie ne fait pas de progrès, s'il y a des miséreux, des chômeurs, des saboteurs, des apaches, des socialistes, c'est la faute à l'alcool. Il est responsable de toutes les misères et, sans le fléau de l'alcool, *vice du pauvre,* dû à l'immoralité des *classes inférieures,* tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes capitalistes. » Voilà la matière d'un beau sermon plus ou moins laïque.

A entendre les philanthropes du capital faire leur bouc émissaire de cet alcool « d'où vient tout le mal », on peut les soupçonner de vouloir dériver vers des fins secondaires l'activité démocratique. Ceux qui craignent que l'embrigadement dans les ligues bourgeoises de tempérance ne fasse tort au recrutement du parti des travailleurs eurent vite fait d'opposer une théorie socialiste aux déclamations bourgeoises : il leur suffit de prendre le contre-pied de celles-ci. Ce n'est pas l'alcoolisme qui crée la misère, c'est la misère qui crée l'alcoolisme. Alcoolisme et misère sont les conséquences du régime de production capitaliste. Il est donc vain de vouloir combattre l'alcoolisme, produit fatal d'une organisation économique qu'il faut d'abord supprimer. Que les partis bourgeois organisent la lutte contre l'alcool ! C'est une besogne suffisante d'organiser la lutte contre les partis bourgeois. C'est ainsi qu'à l'hypocrisie bourgeoise répond la paresse doctrinaire.

Certes, ce sont là deux attitudes bien commodes. Les uns gardent leur bonne conscience : il y a de la misère, mais elle est due à l'alcoolisme ; les privilèges de leur classe n'y sont pour rien et, s'ils veulent bien s'en préoccuper, c'est par charité pure.

Les autres s'assurent une délicieuse tranquillité d'esprit. Ils se sentent autorisés à attendre, sans s'inquiéter, le jour de la révolution ; car ils sont bien sûrs que, dès que la classe ouvrière aura conquis les pouvoirs politiques, elle ne boira plus.

Pourtant, il faut s'inquiéter. Médecins et économistes nous disent que l'alcool menace la santé et la prospérité publiques. Ces avertissements valent qu'on y réfléchisse. Allons aux faits : ils nous montrent que les progrès de l'alcoolisme sont un danger, un danger surtout pour l'émancipation ouvrière ; dès lors, c'est un devoir strictement socialiste de lutter contre l'alcool. Cherchons les remèdes : nous n'en trouvons d'efficaces que dans une législation et des institutions d'esprit socialiste; dès lors, les gens sincères qu'effraie le péril alcoolique ne manqueront pas de nous aider à créer ces institutions. En constatant que seul un traitement socialiste aura raison du mal, nous nous confirmerons dans notre socialisme ; et, si nous parvenons à faire adopter les mesures qui s'imposent, nous aurons travaillé à la fois à préparer l'organisation socialiste de demain et à préserver la santé et l'énergie ouvrières qui sont la condition de l'émancipation.

I. — LE PÉRIL ALCOOLIQUE

Qu'est-ce que l'alcoolisme ?

Depuis qu'un savant suédois étudia, au milieu du XIXe siècle, les résultats de la consommation de l'alcool, devenue abusive dans son pays, on emploie ce mot pour désigner les effets des boissons alcooliques sur l'organisme humain et les effets de leur usage croissant sur la vie sociale.

L'alcool a été l'objet d'études médicales et d'enquêtes statistiques. Marquons-en les conclusions.

Pour les médecins, l'alcoolisme est la conséquence physiologique de l'usage continu des boissons dans lesquelles l'alcool entre pour une part notable. Ces boissons sont de deux sortes : les boissons fermentées et les boissons distillées.

Les principales boissons fermentées sont le vin, le cidre et la bière. Le cidre et la bière contiennent de 2 à 6 0/0 d'alcool. Le poids en alcool du vin varie

selon les crus : le bourgogne rouge pèse 7,5 0/0 ; le bordeaux et les vins ordinaires de 7 0/0 à 11 0/0. Certaines qualités, comme le Roussillon, le Madère, atteignent 16 à 20 0/0 ; ce sont de véritables liqueurs, ainsi que les quinquinas.

Des boissons distillées, les unes portent le nom d'eaux-de-vie : ce sont celles que l'alambic extrait du vin (marc), du cidre (calvados), de la canne à sucre (rhum), des cerises (kirsch), etc.; elles possèdent un certain bouquet, dû à la matière dont on les a tirees, elles contiennent de 30 à 60 0/0 d'alcool. Les autres sont des alcools proprement dits ou alcools d'industrie; ils sont généralement fabriqués par la distillation des betteraves et de certaines espèces de pommes de terre. Ils contiennent des impuretés qu'on fait disparaître par la rectification : la distillation dite fractionnée permet de séparer l'alcool pur (alcool de cœur) des produits impurs (alcool de tête et alcool de queue). L'alcool pur est sans saveur; pour le rendre agréable au goût, on le mélange à des essences aromatiques. Les apéritifs, absinthes, vermouts, amers, sont des boissons à essence ; la présence des essences permet de ne pas débarrasser complètement le liquide des alcools de queue ; c'est le cas, notamment, pour l'absinthe. Le bouquet des eaux-de-vie, les impuretés des alcools d'industrie, les essences, sont formés par des alcools autres que l'alcool pur et dont l'effet sur l'organisme est différent.

Les médecins ont étudié l'action physiologique de ces boissons à l'aide d'expériences de laboratoire et d'observations cliniques.

Les expériences de laboratoire consistent à introduire dans un organisme, animal ou humain, une certaine quantité d'alcool. Voici ce qu'elles ont prouvé.

L'alcool n'est pas un aliment

Un aliment est une substance qui, digérée et assimilée par l'organisme, répare les tissus usés par le travail musculaire et remet l'individu en état d'accomplir de nouveaux efforts. Or, si l'on mesure le travail fourni par deux groupes d'individus dont les uns ont bu de l'alcool et les autres non, on cons-

tate (expériences de Destrée et de Schmeideberg) que ceux qui se sont privés d'alcool ont fourni la plus grande somme de travail : donc, l'alcool ne nourrit pas. En effet, l'alcool ne sert pas à reconstituer les tissus organiques ; une fois passé dans le sang, il se combine avec l'oxygène apporté par la respiration et brûle en donnant de la chaleur. Cette chaleur peut être utilisée à produire un certain effort et de ce fait l'organisme évite l'usure qui aurait correspondu à cet effort. C'est ce fait, prouvé par les expériences d'Atwater-Bénédict, que l'on exprime en disant que l'alcool est un aliment d'épargne.

Partant des expériences citées, M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, écrivit que l'alcool était un aliment. Ses articles, dont les trafiquants de l'alcool firent grand bruit, soulevèrent toute une polémique et M. Duclaux eut contre lui tous ses collègues de l'Institut Pasteur. Ce dont il faut se rendre compte, c'est que tout le débat portait sur le sens donné au mot aliment. En parlant en chimiste plus qu'en physiologiste, on peut dire que toute substance capable de fournir de la chaleur à l'organisme est un aliment ; et il est vrai que l'alcool produit de la chaleur. Mais, tandis que les véritables aliments, assimilés par l'organisme, permettent d'emmagasiner la chaleur qu'ils nous fournissent et de la dépenser en temps utile, la chaleur produite par l'alcool se dissipe aussitôt qu'on l'a bu et le plus souvent sans effet utile. Tout revient donc à dire que l'alcool pris en très petites doses et occasionnellement, peut, par la réaction violente et passagère qu'il produit dans l'organisme, jouer le bon office d'un cordial, — autrement dit, que l'alcool est d'une utilité pharmaceutique. Mais, même pris à très faibles doses, l'alcool n'est pas d'un usage alimentaire et ne peut pas faire partie d'une alimentation rationnelle.

L'alcool est un poison

Les expériences d'Antheaume, Joffroy et Serveaux ont établi les faits suivants.

Il suffit d'introduire dans le corps d'un animal d'expérience (cobaye, lapin, chien) une certaine quan-

tité d'alcool pour le tuer : donc l'alcool est un poison.

La quantité d'alcool nécessaire pour tuer un animal ne dépend que du poids du sujet d'expérience : le pouvoir toxique d'un alcool déterminé est le même, quel que soit l'animal observé. Donc les conclusions de l'expérience sont valables pour l'homme.

Tous les alcools sont des poisons; mais ceux qui forment les impuretés des alcools d'industrie, ceux qui constituent le bouquet des eaux-de-vie naturelles ou les essences aromatiques sont plus dangereux encore que l'alcool pur.

Les eaux-de-vie naturelles sont au moins aussi nocives que l'alcool industriel.

Les boissons alcooliques sont d'autant plus dangereuses qu'elles contiennent une plus forte proportion d'alcool. La quantité d'alcool contenue dans un litre de vin, bue sous forme d'alcool pur, fait beaucoup plus de mal que le litre de vin. Aussi l'usage du vin ne devient-il nuisible que si l'on en boit plus d'un litre ou deux par jour. Or, il n'y a de consommation aussi forte que dans quelques régions à vignobles. Aussi, bien que l'abus des boissons fermentées fasse des alcooliques tout aussi bien que l'usage des boissons distillées, l'alcoolisme, en tant que fait général, a pour cause la consommation des eaux-de-vie, alcools et boissons à essence.

Ainsi, les expériences prouvent irréfutablement que l'alcool, si naturel, si bien rectifié soit-il, ne nourrit pas l'organisme mais encore l'empoisonne. Mais il arrive rarement qu'un homme boive d'un seul coup la quantité d'alcool nécessaire pour tuer un animal de son poids. Le cas ne se présente guère qu'à la suite de paris idiots ou lorsque des mères stupides donnent des biberons d'alcool à leurs enfants. Ordinairement, les buveurs s'empoisonnent lentement.

L'effet des petits verres

L'effet de l'usage habituel de l'alcool pris à petites doses nous est enseigné par les observations faites sur les victimes de l'alcool.

1° *L'alcool ruine les organes qui servent à la nutrition.* — L'alcool se vend sous le titre d'apéritif.

de digestif. En fait, il brûle l'estomac où il séjourne, comme il râcle et brûle la gorge où il passe. Les parois de l'estomac s'échauffent, se durcissent et cessent de secréter les sucs qui servent à transformer les aliments. Le buveur habituel ressent la douleur d'une cuisson au creux de l'estomac, ses digestions deviennent lentes et pénibles; il perd l'appétit; les aliments les plus nourrissants, tels que la viande grillée, lui font horreur. En revanche, sa gorge sèche et enflammée appelle la boisson ; plus il a soif et moins il a faim: il mange de moins en moins et digère de moins en moins bien ce qu'il mange. Comme le travail de l'alimentation se fait mal, le foie qui y coopère se fatigue en même temps que l'alcool l'abîme ; tantôt il s'encombre de graisse, tantôt il se durcit; il cesse alors de remplir sa fonction; il n'approvisionne plus l'organisme des matériaux de réserve qui permettent de résister à la maladie et aux longs efforts. Ainsi, le buveur veut s'ouvrir l'appétit et il perd la faim; parce qu'il n'a plus faim, il croit que l'alcool le nourrit. L'alcool soutient, dit-il. En réalité, l'alcool le rend incapable de réparer ses forces; son organisme s'use rapidement : le buveur devient vieux avant l'âge.

2° *L'alcool détraque le système nerveux.* — Ecoutons le buveur : un petit verre, c'est un bon coup de fouet avant l'ouvrage ; l'alcool donne du cœur, il réchauffe, il réconforte, il chasse les idées noires, il éclaircit les idées. Maintenant, écoutons le médecin. Il affirme que l'alcool ne produit qu'une excitation passagère et menteuse: en réalité, il abat, il déprime, il agit sur nous comme un stupéfiant ; il paralyse nos nerfs. Sitôt le petit verre avalé, les nerfs qui commandent aux vaisseaux sanguins sont paralysés et ils laissent les vaisseaux se dilater outre mesure ; le sang afflue à la peau, il circule plus vite, le pouls s'élève : alors le buveur éprouve une sensation de chaleur, de bien-être ; tout guilleret, il a envie de bavarder, de gesticuler, de dépenser ses forces. Mais bien vite le sang qui s'est porté à la peau se refroidit au contact de l'air ; si le buveur a voulu lutter contre le froid, il s'est bien trompé, car, plus l'air est froid, plus son sang se refroidit : la température intérieure du corps,

la seule qui importe, diminue fortement, le pouls s'abaisse, le besoin d'activité passe, la gaîté s'en va. Cependant les nerfs, dont la sensibilité est affaiblie, ne transmettent pas la sensation de froid, de fatigue, de torpeur ; et le buveur qui se croit *remonté* n'a réussi qu'à diminuer sa sensibilité : il reste affaissé, abruti.

S'il a beaucoup bu, cet affaissement sera le sommeil de plomb de l'ivrogne ivre-mort. S'il boit habituellement, à petits verres, sans se saoûler, l'abrutissement deviendra chronique. L'alcoolique cessera de diriger ses mouvements avec précision. Ses mains trembleront ; il aura de la peine à lier les idées ; il perdra la mémoire; sa vue deviendra trouble; ses oreilles le tromperont; il aura des hallucinations, des peurs subites, des colères sans raison ; il ne saura plus raisonner ses actes et se laissera mener par des idées fixes. S'il est buveur d'absinthe, il sera sujet à des convulsions, comme s'il était épileptique. Si, buveur habituel, il boit un jour plus que de coutume, il subira une attaque de délire alcoolique aigu. Mais, même sans excès supplémentaire, il est exposé à l'attaque d'apoplexie, à la paralysie, à la folie.

Les méfaits de l'alcool

Ainsi, l'alcool, en détériorant l'estomac, le foie, le cerveau, d'autres organes encore, est la cause de maladies graves. Ces maladies n'éclatent pas toujours. Ceux qui vivent en plein air, ceux qui ne travaillent pas du cerveau, ceux dont la nourriture est abondante et saine, ceux dont les parents étaient sains, résistent mieux que d'autres. Le buveur se croit alors plus fort que l'alcool : « l'alcool ne lui fait pas peur » ; et, pour prouver qu'il a raison de boire, il se vante de sa bonne mine, il étale sa corpulence. Et en effet, il arrive souvent que la figure congestionnée de l'alcoolique lui prête un air de santé, que la graisse qui encombre ses organes lui donne une apparence de robustesse : il peut servir d'enseigne au bistro. Mais, même s'il ne ressent aucun trouble, ce dont il ne s'aperçoit pas et ce qui est sûr, c'est qu'il est incapable de résister aux

maladies. Il attrape toutes celles qui sont dans l'air ; il s'enrhume à la moindre occasion, quand il ne prend pas une bronchite ou une fluxion de poitrine. S'il y a une épidémie, typhoïde ou variole, il est le premier touché. Pour lui, les maladies sont plus graves, les blessures plus lentes à cicatriser ; et cela rend périlleuses pour lui les opérations chirurgicales qui sont sans danger pour les autres. Les moindres fièvres s'aggravent de délires violents, les progrès de la maladie sont plus rapides, la convalescence plus lente. L'art du médecin consiste à permettre au malade de durer tout le temps que la maladie suit son cours; l'art du médecin échoue quand l'état général du malade ne lui permet pas cette résistance. Or, l'alcool, en ravageant l'organisme et surtout en ruinant le foie, laisse ses victimes sans défense.

Et cela est plus grave surtout pour la tuberculose. Les paysans de la Mayenne ne vivent pas dans des conditions d'hygiène plus mauvaises que ceux de l'Ain, mais ils boivent plus d'alcool (5 litres et demi au lieu de 1 litre et demi par an et par personne). Aussi, pour deux morts par tuberculose dans l'Ain y en a-t-il quatre dans la Mayenne. Les alcooliques de profession, les garçons de café, par exemple, meurent en grand nombre de la poitrine. Sur 169 décès par tuberculose constatés à Bruxelles, on a compté 66 garçons de café : plus du tiers ! Dans les hôpitaux, les services où l'on reçoit les tuberculeux sont peuplés d'alcooliques. Le Docteur Lavarenne compte 28 alcooliques sur 50 tuberculeux; le Docteur Jacquet 150 sur 252, Letulle 560 sur 717. Aussi a-t-on dit que la tuberculose se prend sur le zinc.

Les Compagnies anglaises d'assurance ont établi deux sections parmi leurs assurés et séparé les buveurs des abstinents. Une de ces Compagnies, dans une expérience de 41 ans, a constaté que pour 100 morts prévues, 95 s'étaient produites effectivement dans la section des buveurs et seulement 71 dans celle des abstinents. Pour une autre Compagnie, les pourcentages sont respectivement de 79 et de 53 ; pour une troisième, de 70 et 44. Et, en effet, l'alcool expose à la mort puisqu'il livre à la maladie, et il

avance l'âge de la mort puisqu'il fait arriver plus vite à la vieillesse.

L'alcool ruine la santé de l'individu et il compromet l'avenir de la race. Bien qu'il faille être très prudent sur les questions d'hérédité, il est difficile de ne pas être frappé par certaines enquêtes. Etcheveria, sur la descendance de 115 alcooliques, soit 476 individus, a compté 23 mort-nés, 107 morts de convulsions infantiles, 96 épileptiques, 16 hystériques, 41 idiots ou fous; 79 seulement se sont développés normalement. Demme a suivi pendant douze ans 10 familles de buveurs: sur 57 enfants, 25 sont morts de faiblesse congénitale, 6 sont devenus épileptiques et 6 idiots; 10 seulement se sont développés normalement. Legrain, sur 819 descendants d'alcooliques, a trouvé 37 naissances avant terme, 16 morts-nés, 121 morts précoces, la plupart par convulsions, 38 débiles, 55 tuberculeux, 145 aliénés. Une statistique américaine, qui a porté sur 20,147 écoliers, nés de parents connus, constate que 53 0/0 des fils d'alcooliques étaient idiots. On peut donc croire que l'alcool est responsable d'une bonne part de la mortinatalité, de la mortalité infantile, de la trop forte proportion d'enfants mal formés, scrofuleux ou rachitiques. L'alcool est une cause active de dégénérescence.

Les effets sociaux de l'alcoolisme

Continuons de dresser le bilan de l'alcool. Les médecins nous ont dit ses effets sur l'individu et la race; les statistiques nous apprendront son rôle social.

L'alcool détraque le système nerveux; aussi est-il naturel de penser que les alcooliques fournissent une bonne partie du contingent des fous, des criminels et des suicidés. En effet, pami les aliénés internés en France de 1861 à 1885, 21 0/0 des hommes et 5 0/0 des femmes étaient alcooliques. Sur les entrées à Saint-Anne en 1894, 30 0/0 des hommes et 9 0/0 des femmes, sur les entrées de 1900, 50 0/0 des hommes et 18 0/0 des femmes devaient leur folie à l'alcool. Il en est de même de 13 0/0 des fous internés actuellement en France. De même, les statistiques officielles attribuaient à l'alcool, en 1850,

5 0/0 des suicides; en 1896, 12 0/0; en 1900, à peu près autant. Les chiffres officiels nous disent encore que l'alcool fut responsable, en 1907, de 10 0/0 des assassinats ; de 12 0/0 des viols ; de 22 0/0 des meurtres; de 24 0/0 des coups et blessures; — en 1908, de 8 0/0 des assassinats ; de 15 0/0 des viols ; de 16 0/0 des meurtres ; de 27 0/0 des coups et blessures. Ainsi, il est certain que les alcooliques sont particulièrement exposés à la folie et qu'ils résistent moins bien que les gens normaux aux désirs de suicide et aux impulsions criminelles.

Mais les gens qui tiennent à imputer à l'alcoolisme tous les maux de notre civilisation, lui ont attribué les progrès de la folie, de la criminalité, du suicide. Or, au moins pour le suicide et l'homicide, cela est faux. En effet, si l'on compare la carte de la consommation de l'alcool en France à la carte des suicides et à celle des criminels d'après leur lieu d'origine, on ne constate entre elles que des analogies très superficielles. En revanche, on se suicide peu dans les départements du nord et on y boit beaucoup ; de même, les Bretons, très alcoolisés, ne tuent guère. Au contraire, les départements du sud-est, où l'on tue beaucoup, ont une consommation d'alcool au-dessous de la moyenne. La dégénérescence alcoolique n'est pas une cause de suicide ou de crime. On ne l'a soutenu que parce qu'on désirait voir dans l'alcool l'unique fléau du monde moderne.

On voit encore mieux où tend la thèse qui fait de l'alcoolisme l'unique cause de la misère : « Il n'y aurait pas de misère si les ouvriers ne gaspillaient pas leurs salaires chez le marchand de vin ; si on augmente leurs salaires, c'est le bistro qui en profite; ils ne réclament la limitation des heures de travail que pour avoir plus de temps pour boire, etc.. ». Si les ouvriers ne buvaient pas, — c'est un commencement de conte ! — « des milliers d'ouvriers pourraient devenir de petits propriétaires ». Au moins M. Joseph Reinach l'affirme et il ajoute que les mineurs de Saint-Etienne, s'ils ne buvaient pas, deviendraient, en quelques années, les maîtres du Conseil d'administration de la Compagnie des Houillères. En vingt ans, les ouvriers anglais acquerraient toutes les usines de leur pays. « Faites ce

rêve », nous dit M. Reinach. Allons plus simplement consulter les enquêtes anglaises sur l'origine de la misère. M. Booth a étudié 1.600 cas d'extrême misère : selon lui, 4 0/0 étaient dus à la fainéantise, 14 0/0 à la boisson, tandis que les familles trop nombreuses et la maladie expliquaient 27 0/0 des cas et les conditions du travail 55 0/0. Il a étudié 2.400 cas de misère : sur 100 cas, l'alcoolisme est responsable 13 fois, les charges de famille et la maladie 19 fois, le manque de travail 68 fois. Selon Rowntree, qui étudia 7,230 cas dans le comté d'York, l'alcool n'est qu'une cause accessoire, tandis que la misère est due dans 1.130 cas à la mort du père de famille, dans 1.602 cas aux charges de famille, dans 3.756 cas aux bas salaires. Enfin pour Warner, qui a réuni les observations faites en Angleterre, en Allemagne et en Amérique, l'intempérance n'est la cause principale de la misère que dans le quinzième ou au plus le cinquième des cas. Voilà des faits qui nous empêchent de rêver et d'être dupes.

Ce que coûte l'alcoolisme

Il est difficile d'évaluer avec précision les pertes que la société subit du fait de l'alcool, mais il est sûr qu'elles sont très considérables. L'alcool n'est qu'un luxe ; il faut donc compter au passif de la société non seulement le prix total de l'alcool consommé, mais encore tous les frais occasionnés par sa production et son commerce. De plus, comme l'alcool est une cause de maladie, de mortalité infantile, de mortalité prématurée, on peut grossir son compte d'une bonne partie des frais d'assistance et des déperditions de travail. Mais on voit qu'il est impossible de donner des chiffres. Les propagandistes de l'antialcoolisme en donnent cependant; il est vrai que leurs évaluations diffèrent et qu'ils ne sont pas bien fixés sur ce qu'ils doivent compter. M. Ch. Dupuy, pour 1895, arrive au total de 1.752 millions de francs en additionnant les prix d'achat (impôts d'octroi compris) de l'alcool, les dépenses faites pour les alcooliques aliénés, la répression des crimes commis par des alcooliques, l'assistance publique, les salaires

perdus par maladie ou chômage, les pertes résultant des suicides et morts accidentelles dus à l'alcool. M. Riémain, pour 1903, compte 1.200 millions d'alcool consommé, 960 millions de journées de travail perdues, 400 millions de pertes dues à la mortalité par tuberculose, soit plus de 2 milliards 1/2. Mais comment évaluer le coût de la main-d'œuvre agricole employée à produire l'alcool ? A combien compter les pertes provenant du commerce inutile de l'alcool ? Sur le demi-million de débitants dont nous sommes affligés, beaucoup ne se contentent pas de vendre de l'alcool; ils sont merciers, épiciers, cultivateurs, etc. Mais, si l'on ne peut donner des chiffres, il reste sûr que les bénéfices que l'Etat tire des impôts sur l'alcool sont infiniment loin de compenser les pertes subies du chef de l'alcool. Il est donc d'une saine politique budgétaire de se féliciter, comme le fit récemment le ministre anglais des finances, d'une diminution du produit des taxes sur l'alcool consommé, — à condition que la diminution ne soit pas due à la fraude.

Il est encore moins aisé d'évaluer le déficit dont l'alcool grève le budget ouvrier. On affirme qu'un prolétaire dépense chez le bistro le dixième ou le quinzième de son salaire. Mais on n'a pas besoin de chiffres pour se convaincre que l'alcool est surtout onéreux aux ouvriers. D'abord un petit verre à deux sous leur revient plus cher, à eux qui n'ont qu'un maigre salaire, qu'une consommation de luxe à un bourgeois renté. Surtout les ravages qu'exerce l'alcool atteignent plus durement le prolétaire. Mal nourri, mal logé, vivant dans des conditions d'hygiène déplorables, il est plus exposé aux maladies devant lesquelles l'alcool le laisse sans défense, et, sur lui, les effets physiques et économiques des maladies sont bien plus redoutables. Il ne peut gagner sa vie qu'en conservant intacte sa valeur physique, qui est son seul bien. Moins maître de ses nerfs, l'accident de travail le guette; moins sûr de ses mouvements, ses capacités professionnelles baissent; il se disqualifie; il a moins de chances de trouver de l'ouvrage; il dépend plus étroitement de son patron. Dès que celui-ci peut l'accuser d'alcoolisme, quelle merveilleuse occasion pour le renvoyer et pour se venger de la moindre velléité d'indépendance ! Les Compa-

gnies n'ont-elles pas essayé de faire croire au public que la plupart des cheminots grévistes étaient des ivrognes ? Pouvait-on les réintégrer et leur confier la conduite des machines ? Mais chacun sait bien qu'elles mentaient : jamais un alcoolique n'a fait un bon militant. L'alcool endort l'énergie ouvrière.

Certes l'alcool ne crée pas le paupérisme, mais il aggrave l'état de misère de ceux dont l'organisation sociale fait des misérables et il les enchaîne à leur sort. Ce n'est pas en *épargnant* quelques sous sur sa boisson que le prolétaire se libèrera de l'exploitation capitaliste. Mais ces quelques sous lui permettraient de payer plus facilement ses cotisations syndicales, d'acheter *l'Humanité*, de contribuer pour sa part aux assurances sociales et surtout de faire plus d'achats aux coopératives. Il n'y gagnerait pas seulement un corps plus robuste, des plaisirs plus sains et la joie de collaborer à l'émancipation de sa classe; il éviterait la sottise de rendre au Capital, dont les bistros ne sont que les agents, les augmentations de salaires qui lui ont été arrachées par tant de grèves et d'efforts quotidiens.

Les progrès de l'alcoolisme

L'alcoolisme ruine la santé des individus, grève le budget de la nation, menace la race, atteint les prolétaires personnellement et dans leurs intérêts de classe. Or nous constatons que la consommation de l'alcool a grandi énormément en France depuis un demi-siècle. La consommation moyenne, par habitant, d'alcool taxé, ramené à 100 degrés, n'était que de 1 litre 1/2 en 1850; elle dépassait 3 litres 1/2 en 1905. Encore ces chiffres sont-ils trop faibles : la fraude privilégiée des 800.000 bouilleurs de cru soustrait aux évaluations administratives 200 ou 300 mille hectolitres, et peut-être beaucoup plus (contre 1.380 mille hectolitres d'alcool taxé en 1905). La fraude est devenue extrêmement active depuis 1900, année où les droits ont passé de 156 à 220 francs par hectolitre. A tel point que la consommation taxée qui était de 1800 mille hectolitres en 1900 tombe à 1.300 mille en 1901. Or on est bien sûr que la consommation réelle n'a pas diminué sensiblement puis-

qu'il n'y a presque pas eu de diminution de consommation taxée dans les départements tels que le Nord où il n'y a pas de bouilleurs. Les progrès de l'absinthe sont plus considérables encore. On en buvait 7.000 hectolitres en 1874, 125.000 hectolitres en 1894 et 206.000 hectolitres en 1907.

Mais que signifie cette augmentation des quantités consommées ? Faut-il croire que les buveurs boivent plus ou qu'il y a un plus grand nombre de buveurs ? Il semble que les progrès de l'alcool soient dus principalement à l'augmentation de la consommation paysanne et au fait que les femmes, surtout dans les campagnes, se sont mises à boire. En effet, tandis que la consommation reste stationnaire et semble même diminuer dans le département du Nord, qui est essentiellement industriel, tandis qu'elle n'augmente pas et reste au-dessous de la moyenne dans le Rhône et la Loire, pays ouvriers, elle est devenue effrayante en Normandie et en Bretagne, pays agricoles, où l'on s'alcoolise en famille. La moyenne, non compris l'alcool des bouilleurs, est de 12 litres dans la Seine-Inférieure, de 10 litres dans le Calvados, de 9 litres dans l'Eure. L'Orne, malgré la fraude, a doublé sa consommation taxée en 10 ans. Les chiffres sont un peu moins forts en Bretagne, mais ils restent très au-dessus de la moyenne générale.

Ces faits nous enseignent deux choses : d'abord que le péril est urgent et qu'il faut se hâter d'y trouver des remèdes; ensuite, qu'il n'est pas vrai que l'alcoolisme soit une conséquence fatale du régime que le Capital impose au Travail, puisqu'il sévit surtout dans des régions qui ne sont pas industrielles. Au reste ne sait-on pas qu'il y a des alcooliques parmi les riches et que l'absinthe exerce ses ravages surtout parmi les petits bourgeois ? Mais puisque le capitalisme n'est pas la cause unique et directe des progrès de l'alcool, il nous reste à en chercher les causes. Alors nous saurons par où attaquer le mal.

II. — LES CAUSES DU MAL

Elles sont nombreuses et très diverses.

Les plaisirs de l'alcool

Avant tout, l'alcool répond aux besoins de luxe et de sociabilité. Il provoque un plaisir qui peut se débiter par pièces de deux sous et qui vite devient une habitude, une passion. Il satisfait au désir, que l'homme éprouve à certains moments, d'échapper à la vie professionnelle sans retourner à la vie familiale. En France au moins, c'est surtout au cabaret que l'on consomme. On y rencontre des camarades; l'alcool fait oublier la fatigue du travail, il provoque une excitation joyeuse qui aide à la gaîté de la conversation. On discute autour des verres; on fait connaissance; chacun paie sa tournée et prouve qu'il préfère à son argent le plaisir qu'il fait aux amis. Il semble qu'il y ait de la crânerie à ne pas ménager sa santé plus que sa paye. Prendre une « cuîte » ensemble lie les amitiés comme supporter une épreuve en commun: comment serait-il un bon compagnon, un ami solide, celui qui recule devant un verre ? Grâce à la chaleur communicative de l'alcool les gens montrent qui ils sont. Peut-on ne pas aimer le cabaret, puisqu'on s'y fait des amis, — sans compter qu'on s'y sent bien, qu'il y a de la chaleur, de la lumière, un luxe qui n'intimide pas, qu'on y a sa place fixée, qu'on s'y sent chez soi et que le bistro est un camarade ? Et l'on évite de retrouver trop tôt le logis mauvais et les soucis du ménage. Ainsi, la consommation de l'alcool répond au désir de confortable , aux besoins naissants de la sociabilité; il est donc naturel qu'elle augmente lorsque les hommes se trouvent rapprochés comme les ouvriers l'ont été par la vie industrielle, comme les paysans le sont par la facilité des communications. Quand la société bourgeoise du XVIIIe siècle s'est formée, les cafés ont joué un rôle analogue à celui de nos marchands de vin.

Les mauvaises conditions de vie

Le succès de l'alcool vient de l'action combinée des superstitions dont il est l'objet et des conditions de

vie des travailleurs. L'alcool passe pour nourrir et réchauffer, — parce que, comme nous l'avons vu, il détruit l'appétit et atténue la sensation de froid. Or les prolétaires sont mal nourris, mal vêtus, mal logés. Le pêcheur du Pas-de-Calais boit de la *bistouille* parce que, pendant des heures, il lui faut rester immobile dans sa barque, en plein hiver. Le paysan normand, qui stationne des matinées entières au marché, avale du *café à la mort;* et le cocher, las de rester assis sur son siège, entre de temps en temps chez le marchand de vin. L'ouvrier, qui a mal dormi dans un logement encombré et qui part de grand matin pour une usine lointaine, mal éveillé, et sans avoir le temps de déjeuner, boit un coup pour *tuer le ver.* S'il est tapissier, houilleur, s'il travaille dans des usines mal aérées, dans un air poussiéreux, il croit que l'alcool lui nettoira la gorge. Pendant le temps trop court que le patron lui accorde pour manger, ne pouvant rentrer chez lui, il casse la croûte avec des victuailles apportées ou va à la cantine voisine ; la nourriture peu appétissante et insuffisante ne satisfait pas son estomac : l'alcool l'apaisera. Mais surtout, si son travail est irrégulier, discontinu, s'il est ouvrier des ports, par exemple, et si les journées de gros efforts alternent avec les journées désœuvrées, comment pourrait-il échapper au cabaret ? Il y trouve le coup de fouet qu'il s'imagine nécessaire et les seuls plaisirs que la société lui offre. Ainsi, l'alcoolisme résulte pour beaucoup de l'hygiène mauvaise que son éducation et sa condition de salarié imposent au prolétaire.

Le commerce de l'alcool

On dit volontiers que la multiplication des débits est la cause des progrès de l'alcoolisme. Mais c'est raisonner bien simplement que de croire que l'on boit uniquement parce qu'on a l'occasion de boire. Ce qui est vrai, c'est que le grand nombre des débitants est un mal économique. Le petit commerce des boissons est la partie la plus odieuse de l'inutile petit commerce, refuge des parasites et des fainéants. On devient marchand de vin parce qu'on a la vocation

de ne rien faire et par amour niais de l'indépendance : indépendance bien trompeuse, car le plus clair des bénéfices va au propriétaire du local et aux grands distillateurs dont le détaillant n'est que l'entrepositaire. Aussi ce patron ressemble-t-il à un prolétaire : il inspire confiance et il pousse à la consommation. Il est l'intermédiaire sympathique dont se servent les grands fabricants pour racoler et retenir la clientèle. Peut-être consomme-t-on un peu plus parce qu'il y a toujours à portée un marchand de vin, parce que l'on trouve à boire chez le marchand de tabac, parce que la gourmandise des femmes ne résiste pas à la tentation de boire la goutte chez l'épicier. Mais il n'y a certainement là qu'une cause secondaire des progrès de l'alcool. D'ailleurs, cette grande quantité de débits ne doit pas faire illusion et, si l'on en juge par le nombre des faillites, la vente n'est pas très active chez tous. Partout où le goût du confortable progresse, le marchand de vin est remplacé par le grand café, le bar luxueux à grand éclairag, glaces, phonographe et parfois cinéma.

La production de l'alcool

S'il se consomme beaucoup d'alcool, cela tient pour une bonne part au fait que l'industrie moderne peut en fabriquer à très bon compte et qu'elle en a de grandes quantités à écouler.

Les perfectionnements techniques ont permis de tirer l'alcool d'un très grand nombre de produits et sans grandes dépenses. Aussi le prix de l'hectolitre a pu tomber à 25 francs et ne dépasse guère 50 francs. Les eaux-de-vie de vin ne valent guère plus de 90 francs.

De plus, la production de l'alcool en grandes quantités est une conséquence de l'agriculture moderne. En France, plus de la moitié de l'alcool provient des betteraves : 1,145,000 hectolitres sur un total de 2,514,000 hectolitres en 1907. De la betterave on peut tirer du sucre ou de l'alcool. Or, le marché international est encombré de sucre; il faut donc transformer en alcool une forte proportion des betteraves produites par l'agriculture. Celle-ci est dans la né-

cessité d'en produire en grandes quantités : la betterave est une culture qui alterne avec celle du blé; elle est une culture améliorante parce qu'elle exige beaucoup de fumier, dont l'année suivante le blé profite. Mais, si l'on veut que les frais de culture ne fassent pas augmenter le prix de revient du blé, il faut que la betterave les paie. Il faut donc qu'elle soit distillée.

De même, les départements du Languedoc, qui se livrent à la culture unique de la vigne, produisent en grandes quantités du vin médiocre. Ce vin trouve difficilement à se vendre et il ne peut pas se conserver. Il faut donc le brûler et, quoique les alcools d'industrie fassent une rude concurrence aux eaux-de-vie de vin, la production de celles-ci s'élève à plus de 300,000 hectolitres (1902-1907).

Ainsi, les conditions actuelles de l'agriculture rendent nécessaire la fabrication d'énormes quantités d'alcool. Comment les utiliser ? Il n'est pas nécessaire qu'on les boive, puisque l'alcool peut être utilisé industriellement (pharmacie, parfumerie, vernis) et employé pour l'éclairage, le chauffage, les moteurs, etc. A côté de la consommation de bouche, il y a donc une consommation industrielle. On s'est efforcé de l'encourager. Pour cela on a supprimé le droit de 37 francs par hectolitre qui grevait les alcools dénaturés. Ils ne sont plus soumis aujourd'hui qu'à un droit de fabrication de 2 fr. 52. La consommation industrielle de l'alcool est passée de 251,000 hectolitres en 1901 à 375,000 en 1903. Mais qu'est cela à côté des 1,370,000 hectolitres bus la même année ?

Construire des appareils qui emploient l'alcool est une entreprise aléatoire; pour qu'elle manque, il suffit qu'une variation légère du cours de l'alcool rende plus économique l'usage des essences et huiles de pétrole. Au contraire, cette variation ne troublera guère le commerce des liqueurs : une augmentation de 25 francs sur l'hectolitre est peu de chose pour un produit grevé de 220 francs de droit et qui se vend au petit verre. Aussi, tant que la direction du marché de l'alcool échappera à l'Etat, qui seul peut le régler dans l'intérêt du public, les capitalistes continueront à faire boire leur alcool parce qu'ils y trouvent des bénéfices plus faciles et plus sûrs.

III. — LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

La lutte contre l'alcool est urgente et les socialistes sont, plus que tout autre parti, intéressés à la mener vigoureusement. Mais comment réussir ? Ce que nous avons dit des causes de l'alcoolisme nous permet d'affirmer qu'on ne vaincra l'alcool qu'à condition : 1° de substituer aux plaisirs qu'il procure des plaisirs équivalents et sans danger; 2° de rendre plus vifs les besoins d'hygiène en rendant plus hygiénique la vie même des travailleurs; 3° de réglementer l'industrie et le commerce de l'alcool, de façon à rendre difficiles les bénéfices faits au détriment de la santé publique.

Passons maintenant en revue les solutions proposées.

En France

Qu'a-t-on fait, en France, pour arrêter les progrès de l'alcool ? On s'est borné à promulguer une loi sur l'ivresse, à frapper l'alcool de bouche de droits de plus en plus élevés, à essayer d'organiser un enseignement antialcoolique. Les faits montrent que ces mesures ont été inefficaces : elles devaient l'être.

La loi Roussel de 1873 prétend « réprimer l'ivresse publique et combattre les progrès de l'alcoolisme ». En fait, elle ne s'occupe que de l'ivresse publique : elle punit l'ivrogne d'une amende de 1 à 5 francs et, en cas de récidive dans les 12 mois, d'une amende de 16 à 300 francs aggravée d'un emprisonnement de 6 jours à 1 mois. Mêmes pénalités pour le cabaretier qui sert à boire à un ivrogne ou à un mineur de 16 ans. A la troisième récidive, l'ivrogne perd ses droits civiques et le cabaretier peut voir son débit fermé pendant un mois au plus. Cette loi n'est pas appliquée; le serait-elle, elle n'atteindrait que les manifestations bruyantes de l'alcoolisme. Or, on sait que la plupart des alcooliques ne sont pas des ivrognes. La loi est donc faite pour protéger la morale, non la santé publique.

Les mesures fiscales ont pour but de faire participer l'Etat aux bénéfices du commerce des boissons. De plus, on a espéré diminuer la consommation en frappant l'alcool de droits élevés. Le droit est actuellement

fixé à 220 francs par hectolitre. Quels sont les effets des droits sur l'alcool ? Le tableau suivant les mettra en évidence :

En 1854 le droit est de		97 francs,	la consommation de	601.699	hectol.
1855	—	60 »	—	714.813	—
1860	—	60 »	—	823.839	—
1861	—	90 »	—	851.823	—
1870	—	90 »	—	882.790	—
1871	—	150 »	—	1.013.216	—
1873	—	156 25	—	934.599	—
1894	—	156 25	—	1.539.395	—
1900	—	156 25	—	1.782.893	—
1901	—	220 »	—	1.346.635	—
1908	—	220 »	—	1.339.578	—

Ainsi, l'augmentation des droits n'a fait diminuer sérieusement la consommation taxée qu'après 1900. Or, tout le monde est d'accord pour penser que cette baisse considérable et brusque provient de la fraude. Augmenter les droits sur l'alcool en conservant le privilège des bouilleurs, c'est uniquement accroître leur monopole. Même le privilège supprimé, que vaudrait la surtaxe ? Pour atteindre véritablement la consommation, elle devrait être beaucoup plus élevée, aller, par exemple, jusqu'à 435 francs, comme en Russie, ou 477 francs, comme en Angleterre. Mais, en Russie comme en Angleterre, les distilleries sont en petit nombre et d'une surveillance facile. Le système des fortes taxes — ou bien est une prime à la fraude et oblige l'Etat à l'entretien d'un personnel fiscal nombreux, coûteux, impuissant — ou bien est une ébauche de monopole qui laisse le principal des bénéfices à quelques distillateurs.

L'enseignement antialcoolique prescrit dans les lycées et écoles a le tort grave d'être très vague et de s'inspirer de considérations morales un peu trop imprégnées de mentalité capitaliste. Qu'on lise, par exemple, le manuel d'Aubert et Lapresté, p. 39 : « L'alcool nous coûte annuellement deux milliards; cette énorme somme ne pourrait-elle être plus utilement employée pour la réfection de notre outillage industriel, la création de nouveaux centres de production en France et dans nos colonies ?... Quel beau spectacle que celui d'une nation où la profonde mi-

sère des humbles ferait place à une aisance à peu près générale, où l'activité cérébrale et manuelle, banissant le vice et la corruption, rehausserait les cœurs, ennoblirait les caractères !... Au lieu de cela, la dette publique augmente chaque année...» Pour un peu on nous affirmerait que le budget naval est une conséquence de l'alcoolisme ! Il est vrai que cet enseignement pourrait être précis et utile s'il se bornait à être un enseignement de l'hygiène. Mais il ne pourrait faire vraiment reculer l'alcool que si l'alcoolisme n'était qu'une question de morale individuelle.

Que valent les mesures actuellement proposées ? L'une est l'interdiction de l'absinthe; elle a été déjà adoptée en Belgique et en Suisse. C'est une mesure excellente, mais ce n'est qu'une mesure de détail. L'autre est la limitation du nombre des débits : terme inexact, puisqu'il ne s'agit que d'interdire la création de nouveaux débits. Croire qu'une mesure de ce genre peut faire baisser la consommation, revient à penser que c'est uniquement l'occasion qui fait le buveur. C'est là une idée un peu simple, nous l'avons vu. Mais compte-t-on bien fermement que la mesure sera efficace ? L'auteur de la proposition, M. Joseph Reinach, fait surtout valoir en sa faveur qu'elle facilitera la surveillance, si, comme il l'espère, les débits deviennent automatiquement moins nombreux. La proposition a donc surtout pour but de permettre une meilleure application de la loi sur l'ivresse publique. Mais ivresse n'est pas alcoolisme. On veut aussi restreindre l'influence électorale des marchands de vin. En somme, on s'inspire surtout de préoccupations morales. En 1851, le gouvernement avait réservé à ses amis bien pensants le monopole des cabarets. Seraient-ce les vertus démocratiques de nos bistros qui leur vaudraient le privilège qu'on leur offre ? En tout cas, qui ne voit le danger ? Dès qu'ils auront pris l'habitude de considérer ce privilège comme un droit, quel moyen aura-t-on de faire adopter une nouvelle réglementation du commerce des liqueurs ? L'exemple des bouilleurs de crû n'est-il pas suffisamment instructif ?

Ainsi, nos dirigeants bourgeois n'ont rien fait et ne sauront rien faire contre l'alcoolisme. Ne nous en étonnons pas et regardons ce qu'on a fait à l'étranger.

A l'Etranger

Les expériences tentées à l'étranger sont nombreuses. Nous ne retiendrons que les plus intéressantes.

La prohibition d'Etat et l'interdiction locale

Quelques Etats des Etats-Unis ont complètement interdit le commerce des liqueurs sur leur territoire. La plupart ont du reste abandonné ce système pour celui de l'interdiction locale qui en est une atténuation. Elle est la règle normale du plus grand nombre des Etats américains, de la Nouvelle-Zélande, des Etats australiens et du Canada. Dans toute localité où une majorité se prononce contre le commerce, il est interdit. Pareilles mesures ne peuvent être prises que dans les pays où existe un fort sentiment en faveur de la tempérance. Outre qu'elles sont brutales, perpétuellement remises en question, il est certain qu'elles sont sans effet. Avec ce régime, la consommation d'alcool au Canada est passée en 10 ans (1895-1905) de 3 litres à un peu plus de 4 litres. En Nouvelle-Zélande, pendant la même période, elle est passée de 2 l. 9 à 3 l. 2. Le résultat le plus sûr est d'encourager la consommation hypocrite : l'alcool se vend comme remède, et voilà tout.

Les fortes licences

En Angleterre, outre les fortes taxes qui grèvent l'alcool, le débitant doit acquitter une licence assez élevée. On la calcule d'après la valeur de son commerce : le droit est proportionnellement plus lourd pour les petits débits. Le résultat a été la concentration du commerce des liqueurs : tantôt les débits se sont transformés en grands établissements; tantôt ils sont trustés, le tenancier n'étant que le locataire d'une grande société. Le système anglais permet d'exercer un contrôle assez sévère sur les débitants, gens solvables, puisqu'ils paient de fortes licences, et qu'on peut frapper de fortes amendes; il a le mérite d'asseoir l'impôt sur les commerçants, mais il n'a pas empêché les progrès de l'alcoolisme.

Le monopole de la vente

Il a été institué en 1898 en Russie. Le gouvernement russe n'avait d'abord vu dans l'alcool qu'une source

de revenus. Plus tard, il a voulu atteindre la consommation publique jugée dangereuse : d'où le monopole. L'alcool est produit par l'industrie privée et vendu par l'Etat, qui a exproprié tous les commerçants sans indemnité; il est vendu en bouteilles cachetées par des agents à traitement fixe, qui ne reçoivent pas d'allocation proportionnelle à leur vente. L'alcool ne peut être consommé sur place. Ce qu'on a voulu éviter, ce sont les réunions de buveurs; le monopole russe s'inspire à la fois d'idées morales et policières.

Le système scandinave

Il consiste dans une organisation désintéressée du commerce sous le contrôle des municipalités. Le vote des habitants, hommes et femmes, donne aux municipalités le pouvoir de racheter les cabarets existants et de concéder le commerce à des Sociétés de tempérance. Celles-ci ne doivent pas distribuer à leurs actionnaires un dividende supérieur, en Norvège, à 5 0/0, — en Suède, à 6 0/0. Comme en Russie, le personnel a un traitement fixe; il n'est pas fait de crédit aux consommateurs. Le principe est donc de supprimer l'intérêt que le débitant a d'ordinaire à pousser à la consommation. De plus, on a voulu priver l'alcool de son attrait en rendant les débits inconfortables. Enfin, le contrôle des Sociétés, surtout en Norvège, est exercé très minutieusement par les municipalités et tous les bénéfices reviennent à la nation : en Suède, sept dixièmes vont aux municipalités, un dixième à l'agriculture, deux dixièmes à l'Etat.

Quels sont les résultats ? Les chiffres officiels de la consommation nous montrent qu'elle est infiniment moins considérable qu'au début du siècle; elle a été, en Suède, de 48 litres en 1829 et de 8 litres en 1898. Mais, depuis bon nombre d'années, elle est stationnaire. Voici les chiffres :

Suède		Norvège	
1882-1886. . . .	7 l. 8	1880-1884. . . .	3 l. 5
1886-1891. . . .	6 l. 9	1885-1889. . . .	3 l. 1
1892-1896. . . .	7 l. 0	1890-1894. . . .	3 l. 5
1897-1901. . . .	8 l. 3	1895-1899. . . .	2 l. 8

Or, on sait que la fraude est considérable et que la consommation privée est très grande. Ainsi, les ré-

sultats du système ne sont pas décisifs. On a même soutenu que les variations légères de la consommation dans les 50 dernières années ne faisaient qu'exprimer les fluctuations économiques du pays. En 1874, période de prospérité en Suède, la consommation est de 13 litres 5; en 1876, année mauvaise, elle est de 10,5; en 1879, année de la plus mauvaise récolte du siècle, elle tombe à 8,8.

Le monopole de la production

Le monopole suisse, monopole partiel du reste puisqu'il ne supprime pas la distillation des vins et fruits par les bouilleurs de crû, fait de la distillation des pommes de terre et de la rectification un privilège de la Confédération. On attribue au monopole une réduction de 30 0/0 de la consommation. Mais c'est surtout une mesure de protectionnisme agricole.

Que résulte-t-il de cette enquête ? Aucun des systèmes décrits n'a donné de résultats vraiment satisfaisants, parce que jamais le problème n'a été traité dans son ensemble et parce qu'on s'est attaqué aux manifestations extérieures et non aux causes du mal. On a surtout visé la consommation publique, parce qu'elle est occasion de désordre et de scandale; on a pourchassé l'ivrogne, parce qu'il jure et blasphème publiquement; on a essayé de réduire le nombre des cabarets parce que la morale établie s'inquiète de tous les lieux de réunion. Contre les progrès de l'alcoolisme, on n'a à peu près rien fait.

IV. — LE TRAITEMENT SOCIALISTE

Contre l'alcool, la propagande bourgeoise est impuissante, parce qu'elle ne s'inspire que d'une morale périmée. Le beau moyen de convaincre que de conter des histoires édifiantes où l'ivrogne finit au bagne, inévitablement, tandis que le tempérant jouit d'une aimable vieillesse dans la maison de campagne dont l'*épargne* l'a rendu *propriétaire !* L'égoïsme niais ne vaut pas plus cher que les plaisirs faciles de la boisson. Au contraire, combien d'autorité aura le militant qui opposera au désœuvrement du cabaret la joie de combattre pour l'émancipation de sa classe !

La *Fédération des Travailleurs antialcooliques* fera œuvre utile parce qu'elle fait appel à la dignité des ouvriers et à leur foi socialiste.

Mais surtout les prolétaires ont déjà créé des institutions qui ruineront l'alcoolisme. Et ils peuvent en créer d'autres.

Syndicats et Coopératives

Le simple développement des Syndicats et des Coopératives doit réduire la puissance de l'alcool.

L'alcoolisme et la discipline syndicale sont incompatibles. Un ouvrier qui veut être un bon syndiqué ne peut pas s'adonner à la boisson. S'il devenait alcoolique, il perdrait sa valeur professionnelle et serait à la merci du patron; il ne pourrait s'empêcher de dépenser en petits verres l'argent de sa cotisation syndicale. Habitué à des plaisirs faciles, il ne saurait s'accommoder des soupes communistes et de la vie dure des jours de grève; abruti et satisfait, il ne sentirait plus la nécessité de l'action ouvrière. Ainsi toute recrue sérieuse faite par un syndicat est une victime arrachée à l'alcool.

Les victoires syndicales sont des défaites pour l'alcool. Une réduction des heures de travail permet à l'ouvrier de ne pas arriver à cet état de fatigue nerveuse où l'alcool paraît un besoin, et, l'ouvrage fini, de demeurer assez gaillard pour préférer une promenade à la banquette du bistro où, surmené, il irait s'affaler. Une réglementation plus intelligente des heures de repos, qui laisse le temps de faire un véritable déjeuner, une meilleure hygiène des ateliers, les perfectionnements qu'on impose à la paresse du patron, la suppression des poussières et de l'excès de chaleur qui assoiffent, voilà qui diminue les prétextes de boire. Et plus efficace encore est l'effort des syndicats pour rendre le travail régulier et moins aléatoire, pour réduire les journées perdues à chômer ou à chercher de l'ouvrage, enfin pour obtenir des salaires qui permettent au prolétaire d'avoir un logement où il habite avec plaisir, une nourriture qui le satisfait et les moyens de rechercher des plaisirs plus nobles que l'alcool.

Les coopératives font naître le goût de l'hygiène. Pour que les maigres avantages récupérés sur les patrons lui soient vraiment profitables, il faut que l'ouvrier fasse le plus d'achats possible aux coopératives. Le rôle de celles-ci est de le guider dans ses achats et de lui apprendre à se faire un budget rationnel. Les ouvriers dépensent à leur nourriture plus que les petits bourgeois et ils se nourrissent très mal. Ils gaspillent leurs pauvres ressources en des niaiseries alimentaires: l'alcool en est une. Il faut s'ingénier de façon que le menu d'un restaurant coopératif apprenne aux prolétaires comment on doit se nourrir. Un administrateur habile saura, comme nos camarades belges en ont fait l'expérience, qu'une bière trop fade ne protège pas de l'alcool; il se méfiera du cidre et du café qui appellent les liqueurs fortes; il préférera le vin qui remplit mieux l'estomac et dont l'excitation joyeuse fait oublier l'alcool. Son attention sera sans cesse en éveil; des boissons hygiéniques réussissent merveilleusement, dont on n'avait pas deviné le succès : l'eucalyptus a séduit les marins bretons. Sans doute la tâche est délicate d'enseigner l'hygiène en créant peu à peu des besoins hygiéniques. Mais il faut bien que les coopératives trouvent le moyen de faire donner aux ressources des prolétaires leur meilleur rendement : leur succès est à ce prix.

Cette œuvre d'éducation, elles la rempliront, parce que tel est leur intérêt bien entendu. Elles peuvent faire plus, si elles participent à la création de Maisons du Peuple, si elles fondent des colonies de vacances. Mais l'influence bienfaisante de la coopérative reste, malgré tout, limitée. C'est à l'action socialiste municipale qu'il appartient de créer, pour tous, le service public des réjouissances et de la sociabilité qui, définitivement, ruinera le bistro.

L'organisation municipale de la vente

Il faut que la vente des boissons soit organisée en régie municipale. Il le faut parce que c'est le seul moyen de soumettre la consommation de l'alcool au contrôle du public. Ce contrôle est nécessaire; l'alcool détruit la santé publique, il faut donc que la

société s'empare d'un commerce qui nuit à sa vie même. Or, comment faire ? Il est impossible et il serait inutile de l'interdire; il est vain de croire le toucher par des taxes. Il n'existe pas, chez nous, d'opinion tempérante assez forte pour que des Sociétés privées s'occupent d'organiser la vente désintéressée de l'alcool.

Nous demandons que les municipalités ouvrent des cafés, qu'elles les exploitent en régie et qu'elles consacrent leurs bénéfices à des œuvres d'hygiène, d'éducation physique, de réjouissances populaires. Nous affirmons qu'alors la consommation de l'alcool diminuera.

Si les municipalités suédoises et norvégiennes sont arrivées tout au plus à rendre stationnaire la consommation publique de l'alcool, c'est qu'elles l'ont organisée dans un esprit puritain et avec l'intention de repousser la clientèle. Elles ont procédé ainsi parce qu'elles conféraient un monopole aux Sociétés concessionnaires. Or, nous ne réclamons pas de monopole et nous voulons, au contraire, attirer la clientèle. Nous lutterons avec le commerce libre en offrant aux clients des boissons plus honnêtes et des attractions plus séduisantes que celles qu'ils trouvent chez les marchands de vin. Loin de les obliger à boire debout et à la course, nous les retiendrons. Le consommateur, dans ces établissements municipaux, se sentira chez lui. Il faudra les aménager comme des cercles, confortablement; le consommateur y trouvera les journaux qu'il désire, les jeux, billards et cartes qui lui plaisent. En écoutant un phonographe, en regardant des vues cinématographiques, il boira moins qu'accoudé au zinc, et il faudra s'en féliciter. Ainsi la vente municipale, en s'interdisant les bénéfices frauduleux et en ne recherchant pas le privilège du monopole, sera forcée de ne faire de bénéfices que par l'étendue de sa clientèle et elle ne pourra attirer cette vaste clientèle qu'en lui offrant tant d'attractions que la consommation deviendra chose secondaire. Les plaisirs qui font l'attrait du marchand de vin seront remplacés par des plaisirs du même ordre, mais de qualité supérieure : le cercle des travailleurs supprimera le bistro. On a constaté que le meilleur moyen de faire baisser la consommation de l'alcool dans une commune rurale, c'était d'ouvrir au public

une salle de la mairie, éclairée et chauffée. Si les Universités populaires avaient été vraiment populaires, moins niaises et moins pédantes, elles auraient joué un rôle analogue dans les villes. Notre cercle de travailleurs, accueillant et gai, atteindra le but proposé.

Mais n'est-il pas à craindre que les municipalités ne soient tentées par les bénéfices faciles et qu'elles ne veuillent boucler leur budget en poussant à la consommation ? Cette objection ne porte pas si la vente est organisée en régie et s'il est créé un service municipal, autonome, dont la fonction sera d'organiser les réjouissances publiques. Les bénéfices des cafés municipaux fourniront une partie des fonds.

Si l'on veut empêcher l'ouvrier de « déserter le foyer », il faut qu'il ait vraiment un foyer. On emploiera donc une partie des bénéfices à bâtir des logements ouvriers. Dès qu'il y en aura un nombre suffisant, la hausse des loyers cessant par contre-coup, le prolétaire, son budget libéré, pourra mieux se nourrir, mieux se vêtir. Alors les superstitions relatives à l'alcool n'auront plus d'effet.

Surtout, il faut faire l'éducation physique du peuple, lui donner le goût des plaisirs hygiéniques, lui enseigner la joie de vivre sainement. Une partie des bénéfices servira à subventionner les Sociétés sportives, à créer des terrains de jeux, à aménager des espaces libres. Les nécessités de l'entraînement feront bannir l'alcool. De jeunes hommes au corps sain ne sentiront pas le besoin de se réconforter à l'aide de petits verres. Si, d'occasion, ils en prennent un, ce ne sera qu'à titre de cordial, après un exercice un peu vif. Mais ils auront trop l'orgueil de leur santé pour se risquer à la compromettre.

Enfin, on organisera les plaisirs populaires. Aujourd'hui, les fêtes nationales sont les fêtes des marchands de vin, et c'est justice : ce sont eux qui illuminent et qui font danser. Que l'argent fourni par l'alcool serve à subventionner des fêtes que préparera, au Cercle municipal, un Comité de travailleurs, ces fêtes vraiment nationales et qui ne se feront pas au profit des *commerçants du quartier*, loin de se terminer en saoûleries, feront préférer des plaisirs collectifs et nobles aux plaisirs de l'alcool. A Saint-Pétersbourg, on a ouvert de grands jardins publics; on

y a construit des théâtres populaires; les jours fériés, pour cinq sous, on peut y entendre des représentations théâtrales, de la musique; on y trouve des restaurants; on peut y rester jusqu'à minuit : or, la consommation de l'alcool a diminué dans tous les quartiers de Saint-Pétersbourg où ces fêtes populaires ont été organisées.

Seuls, la régie municipale de la vente de l'alcool et le service des réjouissances populaires, qui en est la contre-partie, peuvent faire obstacle au péril alcoolique. Peut-on le vaincre complètement ? Oui, si le contrôle public s'exerce sur la production, comme sur la consommation de l'alcool.

Le monopole de la production

Tant que le public ne possédera pas le contrôle de la production, les producteurs préféreront aux bénéfices aléatoires de la consommation industrielle les bénéfices faciles de la consommation de bouche. Pour établir ce contrôle, il n'y a qu'un moyen : le monopole de la production de l'alcool. Le monopole de la rectification ne rendrait pas l'Etat maître du marché de l'alcool; d'ailleurs, ce monopole a perdu le plus clair de son intérêt depuis que l'on sait que les alcools les mieux rectifiés sont presque aussi nocifs que les autres. Aussi bien la distillerie a fait de tels progrès que les alcools livrés au commerce sont généralement bien rectifiés.

Ne nous occupons que du monopole de la production et voyons les objections qu'on lui fait.

1° Le monopole encourage la fraude. — Cette objection vaut tout autant contre les taxes élevées: la fraude est énorme depuis l'établissement du droit de 220 francs. Mais la surveillance est plus difficile s'il y a un grand nombre de distilleries. Quand on a mis, en 1871, un impôt sur les allumettes, la fraude, due à la dissémination des fabriques, a été telle qu'on fut obligé d'en venir précisément au monopole. Depuis, la fraude est insignifiante.

2° Le monopole est une mauvaise affaire financière; il coûtera plus et rapportera moins que le système actuel; on insiste surtout sur le fait que la façon dont les budgets sont établis empêchera d'évaluer

recettes et dépenses, de sorte que la gestion sera mauvaise. — Mais il est encore plus difficile d'évaluer ce que coûtent aujourd'hui les frais de régie qu'exige la perception des droits (entretien de corps de garde dans les distilleries, agents de l'octroi et des contributions indirectes, receveurs buralistes). D'ailleurs, nous demandons précisément que le monopole soit organisé commercialement et qu'il ait son budget particulier. On nous dit que le monopole suisse n'a pas rendu tout ce qu'on en attendait. Il est vrai; mais le monopole suisse n'est que partiel et toute la production des bouilleurs lui échappe. Surtout, ce n'est pas dans un but fiscal que nous proposons le monopole. Même si l'Etat devait perdre au change, ce qui est loin d'être prouvé, ses pertes seraient largement compensées par les effets du monopole sur la santé de la nation.

3° Le monopole nuira aux agriculteurs. — Non. Ce que demandent les producteurs de betteraves, c'est un marché assuré et fixe; or, le monopole stabilisera la production. Quant aux viticulteurs languedociens, qui produisent un vin qu'ils sont obligés de brûler, il vaudrait mieux pour eux abandonner la monoculture ou améliorer leurs procédés de vinification. En attendant, les achats de l'Etat rendront leur situation moins difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui par suite de la concurrence des alcools d'industrie.

4° Le monopole atteindra notre commerce international en arrêtant la production des eaux-de-vie de marque. — En fait, il sera facile d'établir pour la fine champagne un régime spécial; elle y gagnera d'être débarrassée de la concurrence des imitations.

Ainsi, il n'y a pas d'objection qui tienne contre le monopole s'il est conçu non dans une pensée de fiscalité mais comme un moyen de régler le marché de l'alcool. L'Etat, une fois maître du marché, pourra favoriser l'utilisation industrielle de l'alcool. Son prix n'étant plus soumis à des hausses artificielles, l'alcool pourra remplacer l'essence. Mais alors, ayant trouvé un emploi, il ne sollicitera plus le buveur et le service municipal de la boisson n'aura plus à lutter contre la concurrence exaspérée du grand capitalisme pour qui la santé publique ne compte pas.

CONCLUSION

Le ton ordinaire de la propagande antialcoolique doit irriter un socialiste qui en sent l'hypocrisie et la maladresse. Il est faux et il est imprudent de dire que l'alcoolisme est le fléau du monde moderne. Le buveur répond que l'alcool n'a pas mené au crime, à la folie, à la misère tel camarade qui boit beaucoup et qui a tout l'air de bien se porter; il est tout disposé à croire qu'on en veut à ses pauvres plaisirs, si on lui donne des conseils d'hygiène sous la forme d'un sermon. Enfin, les mesures policières et répressives, dans lesquelles les bourgeois ont confiance, montrent trop qu'ils en veulent surtout à l'ivrogne qui s'en va « chantant des refrains haineux et impudiques », tandis que l'inefficacité évidente des mesures fiscales qu'ils recommandent prouve qu'ils n'ont point de haine pour les gros revenus que procure le commerce des boissons.

Nous n'avons ni la timidité ni les préjugés des bourgeois. L'alcool nous paraît dangereux parce que les plaisirs faciles qu'il procure détournent le prolétaire des joies viriles de la lutte et des plaisirs sains de la culture physique, parce que l'alcool substitue une excitation factice et, en somme, égoïste aux joies collectives des fêtes populaires où se crée le sentiment de la solidarité humaine. Ce n'est pas en puritains que nous voulons lutter contre l'alcoolisme. La société souffre du gaspillage d'argent et des pertes d'hommes dont il est cause : elle doit donc prendre à sa charge de satisfaire vraiment les besoins auxquels la boisson ne répond que mal et dangereusement ; elle doit considérer l'organisation des plaisirs collectifs comme un service public auquel il ne faut pas plus ménager l'argent qu'au service public de l'hygiène. Quelques subventions à des Sociétés sportives, quelques crédits affectés à des fêtes rares et peu populaires, ne nous suffisent pas. Nous demandons qu'on fasse un effort systématique ; nous voulons que l'éducation physique devienne un bien commun à tous et que les réjouissances publiques s'offrent largement au travailleur à tous ses moments de repos.

Si l'on nous dit que terrains de jeux, promenades et jardins publics, concerts, théâtres populaires, salles de danse coûtent cher, nous répondrons que l'alcool aussi coûte cher à la société, qu'il y va de la santé publique et qu'au surplus nous demanderons à l'alcool lui-même une partie de l'argent. En effet, la société ne peut accepter que l'alcool serve à édifier des fortunes privées, quand les savants les plus officiels proclament qu'il est un poison ! Elle a le droit de contrôler la production et la vente d'un produit qui est nuisible. Donc, si vraiment on est convaincu des dangers de l'alcoolisme, on doit nous aider à obtenir le monopole de la production et à rendre possible l'établissement d'une régie municipale des boissons. Et ainsi sera ébauché un service de l'organisation socialiste de demain.

Mais, si les bourgeois sont plus inquiets des mesures socialistes qu'exige la lutte contre l'alcoolisme qu'ils ne sont effrayés de ce qu'ils nomment pourtant un fléau, il nous reste à lutter par nos propres forces. A la discipline syndicale il appartient d'enrayer les progrès d'un mal qui la mettrait en péril ; aux coopératives revient la tâche de donner aux prolétaires le goût d'une vie saine et l'amour des plaisirs de bonne qualité. Mais si nous voulons que le prolétariat conserve et accroisse sa vigueur physique et morale, il faut nous hâter.

L'ÉMANCIPATRICE, 3, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XVe)

LES CAHIERS DU SOCIALISTE

N° 1. — Louis GARNIER. *Le Socialisme municipal. La leçon de l'étranger.*

N° 2. — A. BIANCONI. *L'Assistance et les Communes.*

N° 3. — M. HALBWACHS. *La Politique foncière des Municipalités.*

N° 4. — Albert THOMAS. *Espaces libres et Fortifications.*

N° 5. — Henri SÉRAN. *La Suppression des Octrois.*

N° 6. — Albert TANGER. *Vers la Régie directe.*

N° 7. — H. LÉVY-BRUHL et A. PRUDHOMME. *L'Organisation économique de la Commune.*

N° 8. — Emmanuel LÉVY. *Capital et Travail.*

N° 9. — Louis GARNIER. *Pour le Socialisme : Faits et Chiffres.*

N° 10. — Robert HERTZ. *Socialisme et Dépopulation.*

N° 11. — Marcel GRANET. *Contre l'Alcoolisme : Un Programme socialiste.*

N° 12. — Henri LEBRUN. *Le Droit de Grève et le Code pénal.*

La brochure : **15** *centimes ; franco :* **20** *centimes.*
Le cent, franco : **10** *francs.*

L'Action socialiste municipale. — Les sept premiers *Cahiers du Socialiste*, précédés d'une importante préface d'Edgard Milhaud.

Le volume : **1** *fr.* **25**; *franco :* **1** *fr.* **50.**

LES CAHIERS DU SOCIALISTE
338, Rue Saint-Honoré

L'HUMANITÉ

publie régulièrement des articles politiques de son Directeur politique : JEAN JAURÈS, de ALLARD, ALLEMANE, BRACKE, DUBREUILH, LAFARGUE, ROUANET, MARCEL SEMBAT ; et des Tribunes syndicales et coopératives.

Il faut lire **L'HUMANITÉ** pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste.

Le Numéro : 5 centimes.

Abonnements : 21 francs par an.
Six mois : **10** fr. **50** Trois mois : **5** fr. **25.**
Six mois, payables par mois : **1** fr. **75.**

LA

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

16, Rue de la Corderie, Paris (3e)

fait les mêmes remises que **toutes** *les autres librairies.*

Elle est, en outre, **la seule** *librairie appartenant au Parti. Elle verse* **tous** *ses bénéfices à la propagande socialiste.*

Tous les militants ont le devoir de s'y fournir.

On y trouve tous les ouvrages parus : Volumes, chansons, insignes, coquelicots, églantines, etc., etc.

Envoi franco du Catalogue.

L'ÉMANCIPATRICE, 8, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XVe)